Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 064-200087492-20251216-36_2025-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 16 décembre 2025

Le 16 décembre 2025, à 19 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 10 décembre 2025 et transmise par voie électronique le 10 décembre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, M. RHAUT Jean-Christophe, M. DAVANTES Jean-Charles, M. MORA Pascal, M. NAHON André, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. MAZODIER Frédérick, M. MAUBOULES Patrick, M. PARIS Gérard, M. MORLAS Claude, M. GAUZERE Guy, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, M. LESCUDÉ Frédéric, M. VERMESSE Bruno, M. COUTO Benoît, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, Mme JOUANINE Marie-Hélène et Mme CORMY Céline.

ABSENTS EXCUSES : M. CAPERET Alain, M. CABANNE Pascal, Mme DAUGAS Sylvie, M. FAUX Jean-Pierre, M. CARRIQUIRY Gérard (représenté par M. MORLAS Claude, délégué suppléant), Mme BELAYGUE Dominique, M. ROTH Patrick, M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. GERMAIN Eric, M. PEDEFLOUS Roger (représenté par M. LESCUDÉ Frédéric, délégué suppléant), M. BURON Patrick, M. DUMAS François, M. BÉGUÉ Gérard (représenté par M. COUTO Benoît, délégué suppléant), M. LACRABERE Francis, M. LABAT Léopold, M. RANGOTTE Pierre (représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PATRIARCHE Nicolas a donné procuration à M. DUDRET Victor, M. MALO Serge a donné procuration à M. POURTAU Xavier, M. BERNIARD Claude a donné procuration à M. BERNOS Michel.

Secrétaire de séance : M. PARIS Gérard.

Délibération n° 36-2025 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement sur 2026, à hauteur de 25 % du budget 2025

Rapporteur : Monsieur Victor DUDRET

Le Rapporteur informe les délégués de la nécessité d'autoriser l'exécutif du Syndicat, conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, [...] jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Ainsi, il est proposé au Comité de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts du budget de l'exercice 2025, qui interviendraient entre le 1er janvier de l'année 2026 et la date d'adoption du budget primitif 2026.

Le rapporteur précise que les dépenses seront affectées aux travaux de renouvellement, de déplacement et de renforcement du réseau d'eau potable, inscrits au compte 2315, de la section d'investissement. Leur montant cumulé n'excèdera pas **515 000,00 € HT, soit 20,21 % du budget précédent**, conformément au tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20251216-36_2025-DE

Opération :	Travaux :	A facturer (HT) :
BOSDARROS – Comptage Bourg	Comptage (y compris MOE)	20 000,00 €
GAN – Chemin d'Alliou	Canalisation d'eau potable (y compris MOE)	45 000,00 €
JURANCON – Rue des Travailleurs	Quote-part de réfection après travaux	10 000,00 €
LONS – Avenues Passailh & Mermoz et Impasse Marsaguet	Canalisation d'eau potable + voirie (y compris MOE)	85 000,00 €
LASSEUBE – Chemin de Jurat	Canalisation d'eau potable (y compris MOE)	150 000,00 €
SMEP – AAP comptage – stabilisation	Comptage (y compris MOE)	205 000,00 €
	TOTAL (HT) :	**515 000,00 €**

L'Assemblée délibérante après avoir entendu le Rapporteur dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

AUTORISE l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement sur 2026 à hauteur de 20,21 % du budget 2025 pour les dépenses citées dans le tableau ci-dessus.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 23 Pouvoirs : 3 Nombre de votants : 26

Vote – Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Gérard PARIS